



Union Professionnelle
du Cr dit

Communiqu  de presse

Bruxelles, 09-10-2009

Dix principes pour un cr dit responsable

L'Union Professionnelle du Cr dit, membre de Febelfin, la f d ration du secteur financier, et ses membres (90   95% des pr teurs belges) ont pour pr occupation permanente :

- l'offre de produits cr dits aux particuliers, un facteur de croissance important pour notre  conomie, d'une part, et
- la pr vention et la lutte contre le surendettement, d'autre part.

La n cessit  de surveiller et de conserver cet  quilibre d licat a conduit l'Union Professionnelle du Cr dit   d velopper et   publier, ensemble avec ses membres, un code de conduite pour l'octroi de cr dit responsable.

Le code de conduite se compose de dix principes qui couvrent le cycle complet du cr dit,   savoir depuis le premier contact avec le client jusqu'  la gestion d' ventuels retards de paiement. Le but est d'informer clairement et d'accompagner les clients, d'examiner la solvabilit  des clients et de pr venir et g rer les d fauts de paiement.

Par cette initiative, l'Union Professionnelle du Cr dit souhaite contribuer de mani re concr te et sensible au r tablissement de la confiance du client envers son prestataire de services financiers.

La Commission Bancaire et Financiere (CBFA) a fait savoir que cette initiative  tait la bienvenue : « *Le nouveau code conduite est un ajout utile   la l gislation actuelle.* » (traduction). En outre, la CBFA demande   l'Union Professionnelle du Cr dit d'inviter  galement les non-membres et les courtiers de cr dit   appliquer ces principes.

Au cours d'une conf rence de presse, le pr sident de l'UPC, Philippe Van Hellemont, a insist  sur le fait que : « *L'Union Professionnelle du Cr dit stimulera constamment ses membres,   travers ses organes de r flexion et de d cision, pour qu'ils appliquent le code sur le terrain* ».

Plus d'information

Code de conduite (annexe + disponible sur www.upc.bvk.be).

Pour plus d'informations, s'adresser   M. Piet Van Baeveghem, Secr taire G n ral de l'Union Professionnelle du Cr dit (02/507.68.91 – 0478/45.20.50 – pv@febelfin.be).

Les statistiques compl tes concernant le cr dit hypoth caire (1998 – 2008), divis es par destination et par type de taux d'int r t, sont disponibles sur le site de l'UPC,   l'adresse **www.upc-bvk.be**, dans la rubrique "statistiques".



Service de Presse | rue d'Arlon, 82 • B-1040 Bruxelles
T + 32 2 507 69 99 | F + 32 2 888 68 11 | info@febelfin.be | <http://www.febelfin.be>

FEBELFIN

Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, a été créée le 28 mars 2003. Les cinq associations constituantes sont l'Association belge des banques (créée en 1937) et des sociétés de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union professionnelle du Crédit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL, auxquelles s'ajoutent quelques membres associés au statut particulier. Fin 2007, Febelfin et ses membres représentaient plus de 235 institutions financières en Belgique. Ils proposent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.

L'union des forces de ces associations au sein d'une fédération les chapeautant est un fait unique dans l'Union européenne. Febelfin constitue le représentant par excellence du monde financier belge tant au plan national qu'international. Febelfin relève le défi de remplir un rôle important en tant que "shared voice" du secteur et conciliateur entre ses membres et différentes parties aux niveaux national et européen : décideurs politiques, autorités de contrôle, fédérations professionnelles et groupes d'intérêts.

La fédération suit les tendances et évolutions et aide ses membres à adopter la position qui convient. Avec eux, Febelfin oeuvre, par des communiqués et des prises de position, à défendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivité.